



Donation indirecte ou déguisée

Par **Lignieres Marie Christine**, le **05/07/2018** à **12:30**

Mon père a acheté au nom de son fils JL une propriété agricole de grande valeur pour contourner la réforme foncière qui lui interdisait l'achat de nouvelle terre. Ce dernier était étudiant. À la fin de ses études JL exige (avec la bénédiction de sa mère) de son père la propriété effective de cette exploitation .

Pour avoir la paix familiale mon père signe un protocole signifiant le remboursement de la propriété, avec les bénéfices que celle-ci a générés.

Au décès de mon père, JL explique que son père lui avait prêté ces sommes et qu'il a tout remboursé pendant qu'il était étudiant (entretenu par ses parents qui payaient scolarité et son entretien)

avec les bénéfices de cette dernière.

Y a t il une jurisprudence dans ce cas de donation indirecte ou déguisée. Merci d'avance .